

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1193

présenté par

M. Dive, M. Savignat, M. Minot, M. Pauget, M. Cordier, Mme Ramassamy, M. Reiss,  
M. Rémi Delatte, M. Pierre-Henri Dumont, M. Diard et M. Viala

**ARTICLE 1ER A**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« ainsi qu'en intégrant les alternatives à la mobilité du quotidien comme le télétravail ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin d'accélérer la transition énergétique certaines mobilités du quotidien peuvent être évitées, le télétravail permet d'exercer son activité professionnelle chez soi, grâce aux outils de télécommunication. Cela à l'avantage de permettre d'éviter dans certaines situations de prendre des transports à fortes émissions.